

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1347 Décisions Concernant les Services d'Etat

n° 1347

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 octobre 1962

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro

31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le Milicien de 2° Classe Djilani Bourhan Kassim, mle 2498, de la 3° Compagnie de Milice à Ali-Sabieh arrivant en fin de contrat le 17 octobre 1962 et ne désirant pas rengager est libéré sur sa demande pour compter du 17 octobre 1962 et ne peut prétendre à aucune indemnité. Les: droits à solde, vivres et permission de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'Agent spécial de la 3° Compagnie de Milice à Ali-Sabieh. Le Milicien de 2° Classe Djilani Bourhan Kassim. mlé 2498 sera rayé des contrôles de la Milice de la C.F.S. à compter du 17 octobre 1962, il recevra le certificat de libération.